Le Conseil e?conomique, social et environnemental pre?conise une meilleure prise en charge des personnes a?ge?es

Avis : « Vieillir dans la dignite? »

PUBLIÉ LE 24/04/2018

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté un avis intitulé « Vieillir dans la dignité » qui rappelle combien l'offre d'hébergement et de services en direction des personnes âgées n'est pas adaptée aux besoins et aux attentes. Préoccupation majeure des Français.es, la prise en charge des personnes âgées fait l'objet de nombreuses pétitions sur internet. Le CESE ayant identifié ce sujet par le biais de son comité de veille des pétitions en ligne a décidé de s'en saisir. Par cet avis, le CESE entend apporter des réponses plus globales, dans une approche décloisonnée du médical, du social et du médico-social. La place du.de la patient.e, le respect de ses droits et de sa volonté sont au centre des propositions formulées par le CESE à destination des pouvoirs publics.

Parmi ses préconisations phares, le CESE suggère notamment de :

Agir collectivement sur les facteurs de risque
Le CESE préconise de faire de la prévention un acte fort tout au long de la vie, notamment au travail, afin de limiter ou retarder les effets liés au vieillissement. Il invite également à évaluer la mise en œuvre interministérielle et dans les territoires du plan national pour la prévention de la perte d'autonomie, avec un double objectif : remobiliser tou.te.s les acteur.rice.s concerné.e.s ; identifier les besoins non financés et/ou les difficultés d'accès aux financements.

Donner aux EHPAD les moyens de leurs missions actuelles et futures
Le CESE demande une revalorisation immédiate du tarif soin et propose que les critères pris en compte pour fixer les dotations aux EHPAD soient complétés. L'objectif est, qu'au-delà du niveau de dépendance des résident.e.s et de leurs besoins en soins, soient pris en compte les autres facteurs qui affectent les charges financières des établissements.

Revaloriser les métiers d'encadrement des personnes âgées.
Le CESE estime que le ratio d'encadrement dans les EHPAD doit immédiatement atteindre 0,6 ETP par résident, tout en considérant que l'objectif du plan Solidarités-Grand âge (1 personnel pour 1 résident) doit être réaffirmé. Parallèlement, l'avis demande que la revalorisation des métiers soit inscrite parmi les priorités du dialogue social. Il s'agit de tirer les conséquences des évolutions des missions et de rendre les statuts plus attractifs (prescription, encadrement, actes médicaux, temps de présence, formation pour l'accueil des personnes atteintes de démence sénile, etc.).

Ce projet d'avis rapporté par Marie-Odile Esch (Groupe CFDT) de la section des Affaires sociales et de la santé, présidée par Aminata Koné (groupe UNAF), a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du

24 avril à 14h30. L’avis a été adopté en assemblée plénière avec 135 voix pour et 18 abstentions.

Contact presse :
Mélissa Logeais
06 25 11 82 88
melissa.logeais@havas.com

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026